

COMpte Rendu Du Conseil  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN  
SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures, suite à la convocation adressée le neuf avril par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, dans le cadre d'une réunion non présentielle, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Mme Martine CRNKOVIC, MM. Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Eric DAVID, Claude DAVY [Arrivée en cours de séance après la délibération n° 3], Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mmes Brigitte TÊTU-ÉDIN, Nicole FOUCAULT, M. Joël ETIEMBRE, Mme Mélanie COSNIER [Arrivée en cours de séance après la délibération n° 3].

Mmes Liliane FOGLIARES, Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, M. Vincent HUET, Mme Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Marie-Claude TALINEAU, Muriel PETITGAS, M. Benoît LEGAY, Mme Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mme Geneviève POTIER, M. Denis ROCHER, Mme Blandine LETARD, M. Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, M. Jean-Pierre FERRAND, Mme Barbara ANIS M. Marc JOULAUD, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Laurent FOURNIER, Mme Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER [Arrivée en cours de séance après la délibération n° 3].

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

M. Jean-Louis LEMAÎTRE, Mme Dominique HUET, MM. Christophe FREUSLON, Serge DELOMMEAU

**MEMBRE SUPPLÉANT PRÉSENT AVEC DROIT DE VOTE :**

M. Roland PINEAU [Délibérations 1 à 3]

**MEMBRE SUPPLÉANT PRÉSENT SANS DROIT DE VOTE :**

Mme Nelly POUSSIN

**MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :**

MM. Michel LHÉRAULT, Mmes Odile MAUBOUSSIN, Corinne KALKER, MM. Gino ROSSI, Christophe GASNIER.

**1 – Désignation du secrétaire de séance**

*En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de nommer secrétaire de séance pour la séance du 18 décembre 2020, le/la benjamin(e) de l'Assemblée :*

*La benjamine est Madame Barbara ANIS.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2 – Modification du nom de la Communauté de communes**

*Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors de la séance du 19 février dernier, il a été décidé le changement du nom de la communauté de communes.*

*La nouvelle dénomination choisie est : Communauté de communes du Pays sabolien.*

*Toutefois, il avait été précisé dans la partie de décision que le changement de nom intervenait dès le 19 février. Or, les dispositions du code général des collectivités territoriales prévoient que le changement de nom n'est officialisé qu'après que le préfet ait pris un arrêté en ce sens.*

*A la demande du contrôle de légalité, il est demandé au conseil de délibérer à nouveau pour valider ce changement de nom.*

*Vu le CGCT et notamment son article L 5211-20,*

*Il est proposé au Conseil Communautaire :*

- de rapporter la délibération du 19 février 2021, en ce qui concerne le changement du nom de la communauté de communes,*
- d'approuver le changement de nom de la Communauté de communes.*
- de demander aux communes membres de bien vouloir délibérer sur cette modification statutaire,*
- d'approuver le changement de nom de la Communauté de communes.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 3 – Création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiements (CP)

*Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 02 avril 2019, le Conseil Communautaire a créé deux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) au titre du pôle culturel et du bâtiment dédié à l'attractivité économique du territoire, dénommé depuis « La Virgule ».*

*La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour les crédits de la section d'investissement ainsi que celle des autorisations d'engagements (AE) pour les crédits de la section de fonctionnement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.*

*Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements.*

*Elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme :*

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple). La délibération fixe également l'affectation de l'Autorisation de Programme, en fonction de la ou des opérations qu'elle regroupe.*
- Les crédits de paiements non utilisés une année sont rééchelonnés sur les années suivantes, en fonction de l'exécution de l'opération, par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.*
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération.*

*Par la présente délibération, le Conseil Communautaire décide d'ouvrir les autorisations de programme (AP) suivantes au titre du Budget Principal :*

*La création d'une nouvelle AP/CP au titre des investissements à réaliser pour les services communautaires, pour la période allant de 2021 à 2026 inclus. Cette AP comprendra les opérations suivantes :*

- Une enveloppe pluriannuelle pour les investissements en matière de logiciels et de matériels informatiques : une affectation vous est proposée pour cette opération à hauteur de 1 726 000 € ;*

- Une enveloppe pluriannuelle pour les travaux devant être réalisés sur les bâtiments communautaires : une affectation vous est proposée à hauteur de 1 210 000 € ;
- Une première enveloppe pour la réhabilitation du Rosay : une affectation vous est proposée à hauteur de 250 000 € ;
- Une enveloppe pluriannuelle pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour les services communautaires : une affectation vous est proposée à hauteur de 750 000 € ;
- Une enveloppe pluriannuelle pour l'acquisition et le renouvellement de matériels de voirie : une affectation vous est proposée à hauteur de 300 000 € ;
- Une enveloppe pluriannuelle pour l'acquisition et le renouvellement des véhicules, matériels et engins roulants : une affectation vous est proposée à hauteur de 920 000 € ;

L'ensemble de ces opérations forment une AP globale dont le montant vous est proposé à hauteur de 5 156 000 €.

La création d'une nouvelle AP/CP au titre des aides qui seront apportées sur la période de 2021 à 2026, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, mise en œuvre dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » et s'appliquant au centre-ville de Sablé-sur-Sarthe. Cette AP constituera une opération. Une affectation vous est proposée à hauteur de 700 000 €.

La création de ces AP/CP permet à l'ensemble des conseillers communautaires de connaître et de voter les enveloppes pluriannuelles d'investissement de la Communauté de communes.

\* \* \* \* \*

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiements ;

VU l'instruction codificatrice M14 ;

VU l'avis favorable de la commission Administration Générale, des Fonctions supports et des Moyens transversaux.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de voter les autorisations de programme, crédits de paiements (AP/CP) et autorisations d'engagements (AE/CP) telles qu'indiquées dans le tableau en annexe ;
- d'affecter les autorisations de programme créées au titre des présentes, telles que ces affectations ressortent du tableau joint en annexe ;
- de dire que les crédits de paiements prévus au titre de 2021 seront inscrits au budget primitif 2021.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### 4 – Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Monsieur le Président présente au Conseil le Budget Primitif principal 2021 de la Communauté de communes du Pays sabolien. Celui-ci s'équilibre en Recettes et Dépenses à la somme totale de 47 355 000 €.

♦ Dans ce montant, en dépenses totales, les opérations d'ordre s'élèvent à 4 137 000 € (822 000 € d'amortissements et provisions, 1 600 000 € d'opérations patrimoniales et 1 715 000 € de virement de section à section).

♦ L'équilibre général du Budget 2021 se présente comme suit :

➤ <b><u>Section de Fonctionnement nets</u></b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Soldes</u>
Mouvements réels	- 28 645 000,00 €	28 913 146,29 €	+ 268 146,29 €
Ecritures d'ordre	- 800 000,00 € ④	22 000,00 € ③	- 778 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement à la section d'investissement)	- 1 715 000,00 € ⑤		- 1 715 000,00 €
<b>Total</b>	<b>- 31 160 000,00 €</b>	<b>28 935 146,29 €</b>	<b>- 2 224 853,71 €</b>
Reprise anticipée du résultat antérieur 2020		2 224 853,71 €	+ 2 224 853,71 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>- 31 160 000,00 €</b>	<b>31 160 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
➤ <b><u>Section d'Investissement</u></b>			
Mouvements réels	- 11 965 058,15 €	9 472 058,15 €	} - 2 493 000,00 € 41 630,99 € ①
Affectation du résultat de 2020 (compte 1068)		41 630,99 € ①	
Refinancement de dette	- 574 000,00 € ②	574 000,00 € ②	0,00 €
Avance financière au budget annexe	- 500 000,00 € ②	500 000,00 € ②	0,00 €
Ecritures d'ordre	- 22 000,00 € ③	800 000,00 € ④	+ 778 000,00 €
Ecritures d'ordre patrimoniales	- 1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	-
Autofinancement apparent (Virement de la section de fonctionnement)		1 715 000,00 € ⑤	+ 1 715 000,00 €
<b>Total</b>	<b>- 14 661 058,15 €</b>	<b>14 702 689,14 €</b>	<b>+ 41 630,99 € ①</b>
Restes à réaliser (RàR) au 31/12/2020	- 1 533 941,85 €	1 285 505,94 €	- 248 435,91 € ①
<b>Total</b>	<b>- 16 195 000,00 €</b>	<b>15 988 195,08 €</b>	<b>- 206 804,92 €</b>
Résultat reporté de 2020 (compte 001)		206 804,92 €	+ 206 804,92 € ①
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 16 195 000,00 €</b>	<b>16 195 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>- 47 355 000,00 €</b>	<b>47 355 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement**

<u>Solde</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Mouvements réels	- 28 645 000,00 €	28 913 146,29 €	+ 268 146,29 €
Reprise anticipée du résultat antérieur 2020		2 224 853,71 €	+ 2 224 853,71 €
<b>Résultat global de Fonctionnement</b>	<b>- 28 645 000,00 €</b>	<b>31 138 000,00 €</b>	<b>2 493 000,00 €</b>

➤ **Section d'Investissement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels (avec Restes à réaliser ①) - 14 573 000,00 €		11 831 564,09 €	- 2 741 435,91 €
Reprise des résultats antérieurs 2020 (compte 001 en 2021)	-	+ 206 804,92 €	+ 206 804,92 €
Affectation des résultats (compte 1068 en 2021)	-	+ 41 630,99 €	+ 41 630,99 €
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>- 14 573 000,00 €</b>	<b>12 0892 000,00 €</b>	<b>- 2 493 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>- 43 218 000,00 €</b>	<b>43 218 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Monsieur le Président rappelle que la reprise anticipée des résultats antérieurs a été inscrite au Budget Primitif 2021 du budget principal, dans les conditions prévues à l'article L.2311-5 du C.G.C.T et précisées au § 4 du chapitre 5 du titre 3 du tome II de l'instruction M14.

① Pour mémoire : Restes à réaliser et résultats antérieurs 2020 repris en section d'investissement au BP 2021

<u>Solde</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Restes à réaliser (RàR) au 31/12/2020	- 1 533 941,85 €	1 285 505,94 €	- 248 435,91 €
Résultat reporté de 2020 (compte 001)		206 804,92 €	+ 206 804,92 €
Affectation du résultat de 2020 (compte 1068)		41 630,99 €	+ 41 630,99 €
	<b>- 1 533 941,85 €</b>	<b>+ 1 533 941,85 €</b>	<b>0,00 €</b>

♦ Constitution et utilisation de l'Autofinancement brut :

L'épargne apparente dégagée par le fonctionnement (c'est à dire le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) s'élève à 1 715 000,00 € ⑤.

Pour faire face au remboursement en capital des emprunts, vient s'ajouter à cet autofinancement apparent celui dégagé par la section d'investissement, soit 778 000,00 € (④-③) qui correspond aux amortissements et provisions (en net).

L'autofinancement brut est alors égal à la somme de 2 493 000,00 € :

- Autofinancement dégagé par le fonctionnement ⑤ :	1 715 000,00 €
- Amortissements et provisions nets (④-③) :	778 000,00 €
	-----
Autofinancement brut	2 493 000,00 €

L'autofinancement net correspond ensuite au solde disponible après remboursement du capital des emprunts et il s'élève à la somme de 1 740 000,00 €, se décomposant comme suit :

- Autofinancement brut :	2 493 000,00 €
- Remboursement du capital des emprunts :	- 744 000,00 €
	-----
- Autofinancement net :1	749 000,00 €
⑥	
(pour autofinancer les dépenses d'équipement)	

L'autofinancement net permet donc le financement des dépenses d'équipement, soit :

compte 458	Dépenses réelles d'équipement	- 10 174 058,15 €	hors
	(matériels, travaux, participations,...)		
	Total des dépenses (A)	- 10 174 058,15 €	
	- Subventions recettes	3 713 000,00 €	
	- Taxe d'aménagement et divers (nets)	50 258,15 €	
	- FCTVA	1 755 800,00 €	
	- Emprunts nouveaux prévus pour équilibrer la section d'investissement :	2 906 000,00 €	
	Total des recettes (B)	+ 8 425 058,15 €	

**Besoin d'autofinancement (A-B) = 1 749 000,00 € ⑥ = Autofinancement net**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2021 qui lui est présenté.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

### 5 – Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition pour 2021, en augmentation par rapport à 2020, comme suit :

	<u>Taux 2020</u>	<u>Taux 2021</u>
- <b>Taxe sur le Foncier bâti (TFB)</b> .....	5,84 %	<b>6,84 %</b>
- <b>Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB)</b> .....	11,66 %	<b>13,66 %</b>

L'évolution des taux d'imposition sur le foncier « classique » s'élève à un peu plus de 17,1 % tant pour le foncier bâti que pour le foncier non bâti.

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	Évolution
Foncier bâti	5,84	6,84	17,12 %
Foncier non bâti	11,66	13,66	17,15 %

	<u>Taux 2020</u>	<u>Taux 2021</u>
- <b>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</b> .....	25,95 %	<b>26,45 %</b>

L'évolution de ce taux d'imposition représente 0,50 point, soit presque 2 %. Le taux de 26,45 % est le taux maximum que la Communauté de Communes peut fixer, comme cela a été indiqué dans l'étude fiscale confiée au Cabinet Ressources Consultant Finances (RCF) qui a été présentée au Bureau Communautaire du 5 février 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir les taux d'imposition ci-dessus au titre de l'année 2021.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 6 – Contingent incendie 2021 pour la Sarthe et la Mayenne

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les contributions demandées par les deux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), pour l'exercice 2021, s'élèvent à la somme globale de **615 661,82 €** (contre 616 990,22 € en 2020, 609 979,08 € en 2019, 609 112,27 € en 2018 et 609 831,13 € en 2017), soit :

- **607 011 €** pour la Sarthe (608 391 € en 2020, 601 465 € en 2019, 600 748 € en 2018, 601 539 € en 2017, 600 476 € en 2016, 588 993 € en 2015), soit une diminution de - 0,30 %.

Par ailleurs, le SDIS accordera une compensation financière au titre de la disponibilité d'agents territoriaux parallèlement sapeurs-pompiers volontaires (607,00 €)

- **8 650,82 €** pour la Mayenne (contre 8 599,22 € en 2020), soit une évolution de + 1,00 %.

Elles équivalent à une moyenne de 20,88 euros par habitant (soit 29 486 habitants en population DGF) contre 20,85 € en 2020.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de dépenses obligatoires qui seront inscrites au Budget Primitif 2021 à la fonction 113.0 nature 6553.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **7 – Subvention 2021 à l'Association Amicale Vildis**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 20 décembre 2018 approuvant la mise à jour de la convention avec l'Amicale VilDis.

Il rappelle que l'article 12 prévoit une subvention annuelle de fonctionnement qui est fixée par décision des organes délibérants (Communauté de communes, CCAS de Sablé-sur-Sarthe).

Pour 2020, la Communauté de communes avait fixé la subvention à 0,90 % de la masse salariale totale de la Communauté de communes et des 17 communes. Pour 2021, il est proposé de retenir le même taux de 0,90 %.

Le montant définitif 2021 a été calculé au vu des éléments 2020 des communes et Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'accorder une subvention de 80 309,87 € pour l'année 2021 à l'Amicale VilDis (contre 80 499,74 € en 2020 et 81 509,75 € en 2019).

Il rappelle que la subvention précitée est prévue au Budget Primitif 2021 en dépenses de fonctionnement pour 81 000 € (Sous Rubrique 020.99 - Nature 6574).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **8 – Participation 2021 au Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe**

Monsieur le Président rappelle à ses collègues l'adhésion de la Communauté de communes du Pays sabolien au syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer au syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe une participation de 2 € par habitant (identique à 2020) au titre de l'année 2021, soit, pour une population totale de 29 486 habitants, la somme de 58 972 € (59 183 € en 2020).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **9 – Subventions d'équipement à recevoir et à verser – Budget Primitif 2021**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les crédits inscrits au Budget 2021 pour les subventions d'équipement à recevoir et à verser avec la Ville de Sablé-sur-Sarthe sont les suivants :

Objet : investissements communs (logiciels, matériels informatiques, téléphones et photocopieurs)

Participations à recevoir

- Participation 2021 prévue (Crédit nouveau ou repris au Budget Primitif 2021) 180 000,00 €



Participations à verser

- Participation 2021 prévue (Crédit nouveau ou repris au Budget Primitif 2021) 18 000,00 €

Il précise que de nombreuses dépenses n'ont pu être réalisées en 2020 et sont reprises aux Budgets Primitifs 2021 car elles sont toujours nécessaires.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à recevoir et à verser les subventions d'équipement détaillées supra au titre de l'exercice 2021.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**10 – Budget Primitif 2021 – Budget annexe "Production de repas"**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2021 « Production de repas » de la Communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 702 000,00 €.

Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M14.

**Les dépenses suivantes :**

➤ En investissement :

. Autres immobilisations corporelles 81 000,00 €

**Total des dépenses d'investissement = - 81 000,00 €**

➤ En fonctionnement :

. Frais généraux	1 091 450,00 €
. Charges de personnels	484 000,00 €
. Autres charges de gestion	100,00 €
. Charges exceptionnelles	1 422,85 €
. Dépenses imprévues	500,00 €
. Dotations aux amortissements	43 527,15 €

**Total des dépenses de fonctionnement = -1 621 000,00 €**

**sont couvertes par les recettes suivantes :**

➤ En investissement :

. Résultat d'investissement reporté	37 472,85 €
. Dotations aux amortissements	43 527,15 €

**Total des recettes d'investissement = 81 000,00 €**

➤ *En fonctionnement :*

. Vente de repas	1 543 050,00 €
. Autres recettes	6 600,00 €
. Produits exceptionnels	56 350,00 €
. Atténuation de charges	15 000,00 €

**Total des recettes de fonctionnement = 1 621 000,00 €**

*Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe « Production de repas » de la Communauté de communes du Pays sabolien.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**11 – Amortissements des immobilisations –  
Budget annexe "Production de Repas"**

*Monsieur le Président propose que les écritures d'amortissements 2019 – 2020 et 2021 des immobilisations concernant le matériel et mobilier de la cuisine centrale soient effectuées sur le budget annexe « Production de repas » en 2021.*

*Tous les biens nécessaires à l'activité de production de repas, qu'ils aient été antérieurement acquis par la Communauté de communes du Pays sabolien et mandatés sur son budget principal ou mis à disposition par la Ville de Sablé à la Communauté de communes, seront mis à disposition du budget annexe « Production de repas » et amortis dans les conditions réglementaires sur ce même budget.*

*Il est proposé au Conseil Communautaire de passer ces écritures d'amortissements des immobilisations sur le Budget Annexe « Production de repas » de la Communauté de communes du Pays sabolien.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**12 – Contribution 2021 du budget principal  
au budget annexe du service commun "Production de Repas"**

*Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'il est prévu, au budget primitif 2021 du budget principal, une contribution annuelle au budget annexe des Service Commun Production de Repas, pour la somme de 57 000,00 € pour l'année 2021.*

*Cette dépense est prévisionnelle et ne sera réalisée que si le compte administratif 2021 du budget annexe est déficitaire et pour le montant nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe.*

*Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une contribution annuelle du budget principal de la Communauté de communes du Pays sabolien, jusqu'à concurrence de la somme de 57 000,00 €, au budget annexe Service Commun Production de Repas.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**13 – Avenant 2021 à la convention  
entre la Communauté de communes du Pays sabolien  
et le SMAPAD pour contribution aux frais d'administration et de personnel**

*Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibération du 28 septembre 2012, une convention a été passée avec le SMAPAD (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Promotion du parc d'Activités Départemental de l'échangeur de Sablé-La Flèche) pour les moyens humains et matériels mis à disposition par la Communauté de communes au profit du SMAPAD.*

*Les prestations fournies par la Communauté de communes au SMAPAD donnent lieu au paiement d'une contribution forfaitaire annuelle versée à la Communauté de communes du Pays sabolien.*

*Cette contribution a été fixée pour l'exercice 2020, par avenant approuvé par délibération du 13 février 2020, à la somme de 45 000 € dont 21 000 € pour la 1<sup>ère</sup> part (frais de personnels indirects et frais administratifs) et 24 000 € pour la 2<sup>ème</sup> part (les frais de personnels directs : technicien territorial spécifiquement chargé de l'administration et du suivi opérationnel).*

*Conformément à l'avenant, la seconde part doit être ajustée au montant réellement supporté par la Communauté de communes, soit 7 053,86 € (pas d'agent pendant 7 mois en 2020).*

*Par conséquent, la contribution forfaitaire annuelle 2021 s'élèvera à 42 000 €, soit 21 000 € pour la 1<sup>ère</sup> part et 21 000 € pour la seconde (estimation de 60 % du temps de travail d'un technicien territorial). Le montant de la seconde part est prévisionnel et sera ajusté au montant réellement supporté par la Communauté de communes du Pays sabolien. Si aucun agent ne venait à être embauché en 2021, cette participation pourra être calculée sur le temps de travail de la Directrice de l'Aménagement.*

*Un avenant 2021 à la convention est donc proposé afin de fixer le montant réel de la seconde part de l'exercice 2020 et la contribution forfaitaire prévisionnelle totale pour l'exercice 2021.*

*Il est demandé au Conseil Communautaire :*

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention, joint en annexe,*
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant avec le SMAPAD.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**14 – Budget primitif 2021 – Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers**

*Monsieur le Président présente le budget primitif 2021 Gestion des Déchets Ménagers de la Communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 006 000,00 €.*

*Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M4.*

**Les dépenses suivantes : - 4 006 000,00 €**➤ *En investissement :*

. Acquisition de matériels (Bacs jaunes, conteneurs, ...) & travaux	481 000,00 €
. Dépenses imprévues	35 699,65 €
. Remboursement d'emprunts	25 000,00 €
. Remboursement de l'avance financière au Budget Principal	500 000,00 €
. Restes à réaliser dépenses de 2020	2 433,26 € ①
. Résultats antérieurs de 2020	138 867,09 € ①
. Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre)	<u>20 000,00 €</u> ②

**Total des dépenses d'investissement = - 1 203 000,00 €**

➤ *En fonctionnement :*

. Frais généraux	1 759 000,00 €
. Charges de personnels	743 000,00 €
. Autres dépenses	71 000,00 €
. Frais financiers	3 000,00 €
. Amortissements des matériels (Écritures d'ordre)	227 000,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	- ④

**Total des dépenses de fonctionnement = -2 803 000,00 €**

**sont couvertes par les recettes suivantes : 4 006 000,00 €**➤ *En investissement :*

. Emprunts nouveaux	245 000,00 €
. Affectation du résultat de 2020	8 000,00 - € ①
. Résultats antérieurs de 2020	- € ①
. Subventions et participations à recevoir	33 000,00 €
. Avance financière du Budget Principal	500 000,00 €
. Restes à réaliser recettes de 2020	190 000,00 € ①
. Amortissements des matériels (Écritures d'ordre)	227 000,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	- ④

**Total des recettes d'investissement = 1 203 000,00 €**

➤ *En fonctionnement :*

. <i>Redevances des redevables</i>	1 851 000,00 €
. <i>Autres recettes (dont valorisation des produits)</i>	168 000,00 €
. <i>Subventions et participations à recevoir</i>	455 000,00 €
. <i>Reprise de provisions pour dépréciation des créances</i>	27 000,00 €
. <i>Atténuations de charges</i>	4 000,00 €
. <i>Autres recettes</i>	265,31 €
. <i>Résultats antérieurs de 2020</i>	277 734,69 €
. <i>Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre)</i>	<u>20 000,00 €</u> ②

*Total des recettes de fonctionnement = 2 803 000,00 €*

*Il est proposé au Conseil d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers de la Communauté de communes du Pays sabolien.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**15 – Intégration des crédits budgétaires du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) dans le budget annexe assainissement des eaux usées**

*Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le budget du SPANC qui était jusqu'alors au budget principal doit être placé au budget annexe de l'assainissement car c'est un service public industriel et commercial. Une comptabilité analytique est mise en place de telle manière que ce service soit financé par les seules redevances perçues au titre des prestations effectuées dans le cadre de l'exploitation du service.*

*Les charges de personnel représentent la part de l'emploi d'un technicien assainissement qui sera dédiée à l'assainissement non collectif (suivi des contrôles, planification et mise en œuvre des contrôles des assainissements existants,...). Il a été estimé que le temps consacré à l'assainissement non collectif par ce technicien serait d'environ 30 % de son temps de travail.*

*Le budget annexe retracera ainsi les dépenses et recettes suivantes qui ne figurent plus dans le budget principal :*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Montant HT</i>		<i>Montant HT</i>
<i>Contrôles effectués par un prestataire extérieur</i>	32 000,00	<i>Redevances du service</i>	42 000,00
<i>Charges de personnel</i>	10 000,00		
	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>

Le budget sera assujéti à la TVA, par la présente, au taux en vigueur et les nouveaux tarifs HT ressortent comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

	Tarifs HT
Contrôle de conception	65 €
Contrôle de réalisation	82 €
Contrôle des ventes immobilières	82 €
Contrôle de l'existant	82 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

**16 – Budget Primitif 2021**  
**Budget annexe assainissement des eaux usées**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2021 assainissement des eaux usées de la Communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 747 636,04 €.

Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M49.

**Les dépenses suivantes : - 4 747 636,04 €**

➤ En investissement :

. Etudes	270 000,00 €
. Travaux – Stations d'épuration	60 000,00 €
. Travaux – Postes de refoulement	120 000,00 €
. Travaux – Réseaux	550 000,00 €
. Frais d'insertion	27 970,44 €
. Avances forfaitaires	32 669,14 €
. Remboursement d'emprunts	290 000,00 €
. Restes à réaliser dépenses de 2020	158 774,92 €
. Résultats antérieurs de 2020	467 918,80 € ①
. Avances forfaitaires (Ecritures d'ordre)	32 669,14 €
. Intégration des frais d'études (Ecritures d'ordre)	270 000,00 €
. Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre)	136 000,00 € ②

Total des dépenses d'investissement = - **2 416 002,44 €**

➤ En fonctionnement :

. Frais généraux	172 348,53 €
. Charges de personnels	40 000,00 €
. Entretien d'espaces verts	10 000,00 €
. Entretien réseaux et postes	70 000,00 €
. Entretien divers	35 000,00 €
. Entretien maintenance	20 000,00 €
. Frais financiers	160 000,00 €
. Charges exceptionnelles	337 000,00 €
. Dépenses imprévues	20 000,00 €
. Amortissements des immobilisations (Écritures d'ordre)	471 000,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	996 285,07 € ④

Total des dépenses de fonctionnement = - **2 331 633,60 €**

**sont couvertes par les recettes suivantes : 4 747 636,04 €**➤ *En investissement :*

. Emprunts nouveaux	- €
. Affectation du résultat de 2020	13 000,00 € ①
. Excédent de fonctionnement capitalisé	613 048,23 €
. Subventions	20 000,00 €
. Restes à réaliser recettes de 2020	- € ①
. Intégration des frais d'études (Ecritures d'ordre)	270 000,00 €
. Remboursement des avances forfaitaires (Ecritures d'ordre)	32 669,14 €
. Amortissements des immobilisations (Écritures d'ordre)	471 000,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	996 285,07 € ④

**Total des recettes d'investissement = 2 416 002,44 €**

➤ *En fonctionnement :*

. Redevances assainissement	1 042 000,00 €
. Résultat de fonctionnement reporté	816 599,24 €
. Autres recettes	34,36 €
. Produits exceptionnels	337 000,00 €
. Amortissements des subventions	<u>136 000,00 €</u>

**Total des recettes de fonctionnement = 2 331 633,60 €**

*Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe assainissement des eaux usées de la Communauté de communes du Pays sabolien.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**
**17 – Contributions 2021 aux établissements publics dans le cadre de la GEMAPI**

*Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays sabolien, en sa qualité de membre des établissements publics ci-dessous, va verser au titre de l'exercice 2021 les participations suivantes :*

	<b><u>BP 2020</u></b>	<b><u>BP 2021</u></b>
- Syndicat de bassin ENTRE MAYENNE ET SARTHE : ↳ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	<b>120 000 €</b>	<b>120 000 €</b>
- Syndicat mixte LA VÈGRE DEUX FONTS et GÉE..... : ↳ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	<b>3 200 €</b>	<b>6 200 €</b>
- Syndicat du BASSIN DE LA SARTHE : ..... ↳ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	<b>2 500 €</b>	<b>2 600 €</b>
- Pour l'ARGANCE (Convention avec le Pays Fléchois) : ↳ provision	<b>1 000 €</b>	-

- Syndicat BASSES VALLÉES ANGEVINES ET ROMME : ↳ provision	<b>2 800 €</b>	-
- Syndicat mixte SARTHE EST AVAL UNIFIÉ : ..... ↳ provision	<b>500 €</b>	-
- Réserve .....	<b>2 000 €</b>	<b>1 200 €</b>
<b>Total</b>	<b><u>132 000 €</u></b>	<b><u>130 000 €</u></b>

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser le versement de ces contributions 2021 aux différents établissements publics, dans la limite des montants inscrits supra.

(Monsieur Daniel CHEVALIER ne prend pas part au vote).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 18 – Adhésion 2021 à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine intervient pour la restauration du patrimoine classé et non classé en attribuant des subventions pour des particuliers, associations et collectivités.

Dans les communes de moins de 3 000 habitants des aides peuvent être accordées aux particuliers restaurant leur façade, toiture ou huisseries visibles du domaine public. Ils peuvent ainsi obtenir une aide de 10 à 15 % et un label fiscal leur permettant de défiscaliser 50 % des dépenses.

Pour le patrimoine des collectivités ou associations il existe deux possibilités : la mobilisation du mécénat d'entreprises et l'apport de subvention d'environ 15 %.

Il est proposé que la Communauté de communes adhère à nouveau pour le compte des communes.

L'adhésion 2021 à la Fondation du Patrimoine est de 1 100 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 19 – Tarifs des événements du Manoir de la Cour – Saison 2021

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les tarifs suivants :

Evènement	Date	Prix/Personne
<b>Weekend d'ouverture « La Guerre médiévale » avec la Confrérie de la Quintefeuille, les Heures de Bedford et la Maisnie de l'Hermine</b>	Samedi 24 et Dimanche 25 avril	Tarif plein : 5 € Tarif réduit : 3 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Conférence</b>	Toute la saison	4 € tarif unique



<b>Atelier modelage de poterie médiéval en partenariat avec le Musée de Malicorne</b>	Mercredi 28 avril	6 € tarif unique
<b>Murder Party avec Sharewood anim</b>	Dimanche 2 mai	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Atelier éveil à l'œil photographique avec l'A2P72</b>	Mercredi 5 mai	8 € tarif unique
<b>Rendez-vous du Moyen-âge « L'âge d'or du Moyen-Âge : le XIIIème siècle » avec les Compagnons de Braëлло et Hoël le Jangleür</b>	Dimanche 30 mai	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Atelier fresque médiévale avec la Mesnie de la Licorne</b>	Samedi 12 juin	Tarif plein : 10 € Tarif réduit : 8 €
<b>Rendez-vous du Moyen-âge « Les journées européennes de l'archéologie » avec La Mesnie de la Licorne, en partenariat avec l'APA</b>	Samedi 19 et dimanche 20 juin	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Spectacle de feu « Avalone » par la Cie le Cercle de feu</b>	Samedis 10 juillet et 7 août	Tarif plein : 8 € Tarif réduit : 6 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Nuit des étoiles au Manoir</b>	Jeudi 15 juillet	Tarif plein 6 € Tarif réduit 4 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Escape game avec Sharewood anim</b>	Samedi 17 juillet	Tarif plein 10 € Tarif réduit 8 €
<b>Les ateliers de l'été, animés par le personnel du Manoir</b>	Tous les mercredis du 14 juillet au 25 août	6€ tarif unique
<b>Pass "mercredi des enfants" : atelier + visite manoir + chasse au trésor dans le village</b>	Tous les mercredis du 14 juillet au 25 août	10 € plus de 7 ans 8 € moins de 7 ans
<b>Rendez-vous du Moyen-Âge « Campement médiéval au Manoir » avec l'Alliance des Lions d'Anjou, Trebuca et De la forge à la lice</b>	Samedi 24 et dimanche 25 juillet	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Spectacle « Cendrillon » avec la compagnie Le Temps est incertain mais on joue quand même</b>	Dimanche 1er août	Tarif plein : 10 € Tarif réduit : 8 € Tarif enfant : 6 € Gratuit moins de 7 ans

<b>Rendez-vous du Moyen-âge « Famille et enfance » avec La Compagnie du Polisson et la Compagnie Plantagenet</b>	Dimanche 15 août	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Les journées européennes du patrimoine</b>	Samedi 18 et dimanche 19 septembre	1 € tarif unique
<b>Rendez-vous du Moyen-âge « Chevalerie » avec Milites Pagenses et Kamicréa</b>	Dimanche 26 septembre	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Murder Party spéciale frousse avec Sharewood anim</b>	Dimanche 24 octobre	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
<b>Le tournoi des petits sorciers</b>	Mercredi 27 octobre	4 € tarif unique
<b>Manoir de la Terreur, avec les Cie Phonèmes et la Houlala Cie et le service animation jeunesse</b>	Vendredi 29 octobre	10 € tarif unique
<b>Manoir de la Frousse, avec la Cie Phonèmes et le service animation jeunesse</b>	Samedi 30 et dimanche 31 octobre	8 € enfant 3 € adulte accompagnant
<b>Atelier spécial frousse, animé par le personnel du Manoir</b>	Vendredi 5 novembre	6 € tarif unique

Délibération adoptée à l'unanimité.

**20 – Subvention à l'association Maine Sciences  
(Fonctionnement et organisation d'un village des sciences  
les 2 et 3 octobre 2021)**

*Le Conseil Communautaire est informé que l'association Maine Sciences implantée sur notre territoire a le projet d'organiser deux journées dédiées à la découverte de la culture scientifique, technique et industrielle, « le village des sciences », dans le cadre de la 30<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Science qui se déroulera les 2 et 3 octobre 2021 dans les salles Georges Mention et Madeleine Marie à Sablé-sur-Sarthe.*

*Des séances d'animation gratuites sont proposées au tout public, aux établissements scolaires, associations, laboratoires, entreprises, ...*

*Considérant la volonté de la Communauté de communes du Pays sabolien de favoriser l'accès de tous à la culture, le projet associatif de l'association et son investissement dans la vie locale, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention spécifique de 4 000 € à l'Association Maine Sciences pour l'organisation de cette manifestation, sachant que cette dernière a également entrepris des démarches auprès de la Région et du Département pour financer ce projet.*

*En complément à cette demande spécifique, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'Association Maine Sciences pour le fonctionnement de l'association correspondant à l'année 2021.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**21 – Renouvellement de la convention de résidence  
avec l'ensemble Vocal Seguido**

*Le Conseil communautaire est informé que l'association Ensemble Vocal Seguido mène des actions pédagogiques et de formation sur notre territoire en soutien au Conservatoire.*

*L'association répond aux besoins de formation exprimés par le Conservatoire, s'associe artistiquement à leur projet et permet des échanges avec les associations Chorales du territoire.*

*Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :*

- renouveler la convention de résidence avec l'Ensemble Vocal Seguido,*
- d'attribuer une subvention au titre du fonctionnement de l'année 2021 de 13 000 €.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**22 – Subvention 2021 au CIAS**

*Monsieur le Président rappelle à ses collègues que la participation 2021 au CIAS est prévue à hauteur de 67 000 € au Budget Primitif 2021.*

*Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à verser au CIAS la subvention pour l'exercice 2021 d'un montant de **67 000 €**.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**23 – Subventions 2021 à la Mission Locale Sarthe et Loir**

*Monsieur le Président rappelle la délibération du 28 mars 2009 décidant l'adhésion de la Communauté de communes à la Mission Locale Sarthe et Loir issue de la fusion des deux PAIO de la Flèche et Sablé-sur-Sarthe au 1<sup>er</sup> janvier 2009.*

*Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer à la Mission Locale une subvention de 1,65 € par habitant au titre de l'année 2021 soit, pour une population totale de 29 486 habitants (population INSEE), la somme de **48 651,90 €** (48 825,15 € en 2020).*

*D'autre part, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'Association Mission Locale loue, depuis le 1<sup>er</sup> août 2015, les locaux situés Parc du Château à Sablé-sur-Sarthe. La surface utile des locaux est de 260 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 1 976,00 €.*

*Pour couvrir ces charges de loyers, il propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention compensatrice à l'Association Mission Locale, à hauteur des charges de loyers supportées en 2021.*

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'accorder une subvention compensatrice à hauteur de **25 152 €** pour l'année 2021 à l'Association Mission Locale Sarthe et Loir.

Enfin, il rappelle la délibération du 27 mars 2015 relative à la convention de financement 2015 portant sur la subvention annuelle de fonctionnement ainsi que la participation au financement d'un salarié recruté en Emploi d'avenir pour la période 2015-2016. Ce soutien a été poursuivi en 2017, 2018 et 2019

Il indique qu'il convient de le reconduire pour l'exercice 2021 et propose donc au Conseil Communautaire d'accorder une subvention spécifique de **6 000 €** à la Mission Locale pour 2021.

Il rappelle que les subventions précitées sont prévues au Budget Primitif 2021 en dépenses de fonctionnement (Fonction 523.2 Nature 6574).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**24 – Subvention 2021 à l'Association Croix Rouge Française  
Délégation de Sablé – Chantiers d'insertion**

(Monsieur Roland PINEAU, en sa qualité de Président de l'Association Croix-Rouge – Comité de Sablé, ne peut participer au vote et n'assiste pas à la présentation de cette délibération).

Monsieur le Président rappelle que la délégation sabolienne de la CROIX-ROUGE développe différentes actions comme support d'activité à l'insertion des bénéficiaires du RSA notamment ainsi que pour les jeunes inscrits dans le dispositif CIVIS (suivis par la Mission Locale) structurées en Atelier et Chantier d'Insertion (ACI).

Il est proposé de verser à la Croix-Rouge en soutien à l'ensemble de ses activités, une subvention pour l'exercice 2021 d'un montant de **44 000 €** (identique à 2019 et 2020).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**25 – Subvention 2021 à l'Association "Panier du Pays sabolien"**

[Madame Christiane FUMALLE en sa qualité de membre du Conseil d'Administration ou administratrice de l'Association du Panier du Pays Sabolien, ne peut participer au vote et n'assiste pas à la présentation de cette délibération].

Monsieur le Président rappelle au Conseil de la Communauté de communes, la décision du 28 mars 2003 d'adhérer à l'Association du Panier du Pays Sabolien.

Il propose d'attribuer une subvention de 0,50 € par habitant au titre de l'année 2021 soit, pour une population totale (INSEE) de 29 486 habitants, la somme de **14 743,00 €** (11 836,40 € en 2020).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 26 – Subvention 2021 à l'Association Montjoie

*Monsieur le Président précise que, dans le cadre de la compétence solidarité, prévention et autonomie, la Communauté de communes du Pays sabolien est sollicitée par l'association MONTJOIE pour un soutien financier à son action en 2021.*

*Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer à l'Association Montjoie :*

- *une subvention de 2 000 € pour le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 27 – Subvention 2021 à l'Association Solidarité Paysans Sarthe

*Monsieur le Président précise que, dans le cadre de la compétence solidarité, prévention et autonomie, la Communauté de communes du Pays sabolien est sollicitée par l'association Solidarité Paysans Sarthe pour un soutien financier à son action en 2021.*

*Monsieur le Président rappelle que cette association agit, auprès des acteurs du monde agricole pour accompagner et défendre les familles mais aussi préserver l'emploi. L'association Solidarité Paysans Sarthe apporte, par une action bénévole de proximité, un soutien aux agriculteurs en situation de fragilité psychologique notamment.*

*Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 200 € au titre de l'année 2021.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 28 – Subvention 2021 à l'Association Visite des Malades dans les établissements hospitaliers (VEMH)

*Monsieur le Président précise que, dans le cadre de la compétence solidarité, prévention et autonomie, la Communauté de communes du Pays sabolien est sollicitée par l'association « Visite des malades dans les établissements hospitaliers » (VEMH) pour un soutien financier à son action en 2021.*

*Monsieur le Président rappelle que cette association propose, aux patients hospitalisés, des visites régulières permettant d'apporter soutien et réconfort à ces personnes confrontées à la maladie. Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays sabolien, l'association compte 8 bénévoles actifs qui répartissent leurs interventions entre le Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL) et La Martinière.*

*Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 150 € au titre de l'année 2021.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 29 – Subvention 2021 à l'Association GEM Le Bon accueil

*Monsieur le Président précise que, dans le cadre de la compétence solidarité, prévention et autonomie, la Communauté de communes du Pays sabolien est sollicitée par l'association « GEM Le Bon accueil » pour un soutien financier à son action en 2021.*

*Monsieur le Président rappelle que cette association propose, aux personnes souffrant de pathologies psychiatriques vivant à leur domicile, de se réunir. Cette association est implantée au 38 rue de la Chartrie.*

*Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 150 € au titre de l'année 2021.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 30 – Subventions spécifiques à l'Association Club subaquatique sabolien

*Le Conseil Communautaire est informé que l'association Club Subaquatique Sabolien a l'intention de créer un musée subaquatique.*

*Douze sculptures seront immergées dans la carrière de Grez-en-Bouère, au lieu-dit Le Rocher. Avant l'immersion des œuvres, une exposition de ces dernières est prévue au Centre aquatique de la Communauté de communes sur la période de fermeture technique en mai 2021. Les dates exactes de l'exposition restent à déterminer.*

*L'association sollicite également un soutien à la location de la carrière de Grez-en-Bouère pour l'année 2021.*

*Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'attribuer les subventions spécifiques suivantes :*

- 1 500 € pour l'organisation de l'exposition des œuvres en vue de la création d'un musée subaquatique,
- 1 500 € pour l'aide à la location de la carrière de Grez-en-Bouère.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 31 – Attribution d'une subvention à l'Association Joël Le Theule

*Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de soutenir l'Association Joël Le THEULE suite au dépôt d'une demande de subvention de 2 000 € en soutien à son action auprès de la Communauté de communes.*

*Constituée le 6 décembre 1990, sous la forme d'une association de la loi 1901, la Fondation Joël Le THEULE, devenue Association Joël Le THEULE en mai 2015, a pour vocation d'encourager les jeunes habitant en Sarthe (et sur la commune de Bouessay) à accomplir des séjours d'étude de longue durée (au-delà de bac+2), à l'étranger pour une durée supérieure à quatre mois.*

*Elle remplit sa mission en attribuant des bourses allant de 500 € à 1 500 €, selon l'ampleur et la qualité du projet présenté.*

*Depuis l'origine, ce sont plus de 240 bourses qui ont été versées à raison de 10 à 20 bourses par an.*

Depuis 2012 et jusqu'en janvier 2018, 36 % de ces bourses ont été accordées à des étudiants du territoire communautaire, la moitié de Sablé-sur-Sarthe, la moitié des autres communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour 2021 à l'Association Joël Le THEULE.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**32 – Budget Primitif 2021  
Budget annexe des zones d'activités économiques**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2021 des zones d'activités de la Communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **652 151,58 €**.

**Les dépenses sont les suivantes :**

➤ En investissement :	
. Remboursement d'emprunts	121 151,58 €
. Stocks de terrains (Écritures d'ordre)	<u>189 000,00 €</u>
	<b>310 151,58 €</b>
➤ En fonctionnement :	
. Acquisition de terrains et viabilisation	189 000,00 €
. Frais financiers	61 000,00 €
. Taxe foncière et autres frais	22 000,00 €
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	<u>70 000,00 €</u>
	<b>342 000,00 €</b>
<b>soit un total de dépenses de :</b>	<b><u>652 151,58 €</u></b>

**et sont couvertes par les recettes suivantes :**

➤ En investissement :	
. Emprunts	103 000,00 €
. Résultat antérieurs (compte 0001)	137 151,58 €
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	<u>70 000,00 €</u>
	<b>310 151,58 €</b>
➤ En fonctionnement :	
. Participation du Budget Principal	152 000,00 €
. Résultats de fonctionnement 2020 reporté (compte 002)	-
. Cessions de terrains et divers	1 000,00 €
. Stocks de terrains (Écritures d'ordre)	<u>189 000,00 €</u>
	<b>342 000,00 €</b>
<b>soit un total de recettes de :</b>	<b><u>652 151,58 €</u></b>

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe des zones d'activités économiques de la Communauté de communes du Pays sabolien.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**33 – Contribution 2021 du Budget Principal au budget annexe des zones d'activités économiques**

*Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'il est prévu, au budget primitif 2021 du budget principal, une contribution annuelle au budget annexe des Zones d'activités économiques, pour la somme de 152 000,00 € pour l'année 2021.*

*Cette dépense est prévisionnelle et ne sera réalisée que si le compte administratif 2021 du budget annexe des Zones d'activités économiques est déficitaire, et pour le montant nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe.*

*Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une contribution annuelle du budget principal de la Communauté de communes du Pays sabolien, jusqu'à concurrence de la somme de 152 000,00 €, au budget annexe des Zones d'activités économiques.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.

Fait à Sablé-sur-Sarthe, le 16 avril 2021

Le Président  
de la Communauté de communes  
du Pays sabolien,

Daniel CHEVALIER



AFFICHÉ LE 27 avril 2021

RETIRÉ LE